

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2851>



Audience à l'inspection d'Académie

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Echos des établissements - Lycée Raoul Follereau (Nevers) -



Publication date: mardi 6 janvier 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Etaient présents : Atmani et Ellerbach pour les représentants des personnels enseignants et deux représentants de la FCPE.

Nous avons demandé à avoir des informations précises sur la fusion, puisque manifestement notre chef d'établissement n'a pas pu en fournir au CA.

Réponse de Monsieur l'Inspecteur d'Académie : l'Inspecteur d'Académie est le chef du projet, sa lettre de mission est de faire une proposition de projet pour la fusion, un projet structurel avec des axes généraux. Il n'y a rien de pédagogique dans ce projet. Il revient à l'établissement, dans le cadre d'un projet d'établissement, auquel tous les acteurs participent (personnels - parents -élèves...) de mener la réflexion sur le volet pédagogique.

L'Inspecteur d'Académie aurait préféré la création d'une cité scolaire englobant les 3 établissements. Mais devant la difficulté d'une telle fusion, dans un premier temps, la fusion ne va se faire qu'avec deux établissements : Raoul Follereau et Jules Renard.

Nous avons demandé plus de précisions sur le projet.

Réponse de Monsieur l'Inspecteur d'Académie : il est question de développer les formations existantes et les mener au niveau II : une licence professionnelle. D'autres pistes sont à discuter. Objectif à terme : **un lycée des métiers**, un établissement qui offrirait des formations du niveau V (CAP) au niveau II (Licence) et donner ainsi des outils pour la réussite des élèves et leur permettre de faire des choix d'orientation ambitieux sur place. Pour le moment, il n'y aurait qu'une mise en réseau des deux lycées avec leurs homologues professionnels.

A la question posée sur la différence entre le lycée des métiers et le lycée tout court et sur son incidence en matière de moyens.

Réponse de Monsieur l'Inspecteur d'Académie : ce n'est qu'une question de LABEL avec un cahier des charges très contraignant sans aucune conséquence en matière de postes. Il a pensé à un accompagnement des collègues par les IPR pour les aider dans leur spécialité pour ce dossier.

Nous avons reposé la question de la gestion de l'espace et des problèmes de vie scolaire. Nous avons cru comprendre que deux vies scolaires resteront en place, avec coordination des pratiques de deux établissements. Nous avons insisté sur le fait qu'il fallait prendre en compte la culture des deux établissements.

En matière de formation , nous avons demandé un débouché au niveau BTS des ST2S. La demande sera examinée.

Les CA des établissements seront consultés vers le 20 janvier 2009. L'Inspecteur d'Académie a annoncé qu'il sera présent sans prendre part au débat aux deux CA.